

Plan de classement

∨ 301 J - Fonds du diocèse de Coutances et Avranches

∨ 1. Chapitre de Coutances

∨ 1.1 Chapitre

∨ 1.1.1 Dispenses matrimoniales

∨ Dispenses de consanguinité

- 1597 ; 1602 ; 1616 ; 1618-1619 ; 1623 ; 1631 ; 1660
- 1661
- 1662
- 1663
- 1664-1665
- 1672 ; 1676 ; 1678-1679 ; 1681
- 1682
- 1683
- 1684
- 1685
- 1686
- 1687
- 1688
- 1689
- 1690
- 1691
- 1692-1693
- 1692
- 1693
- 1694
- 1695
- 1696-1697
- 1696
- 1697
- 1698
- 1699
- 1700
- 1701
- 1702
- 1703

[Afficher plus](#)

Dispenses de consanguinité

Conditions d'accès :

numérisé

Notes :

La dispense de consanguinité est un accord donné par un évêque pour un mariage entre cousins. En droit canon, on compte le nombre de degrés qui séparent de l'ancêtre commun. Les dispenses du deuxième degré sont accordées par le pape, les autres par les évêques.

Les dispenses de consanguinité de l'évêché de Coutances pour la période 1597 à 1803 ont fait l'objet d'un prêt pour microfilmage en 2006 par les archives diocésaines. Le classement a été fait par Manuel Desdevises et le microfilmage réalisé entre 2006 et 2014. En 2015, les dispenses de consanguinité de l'évêché de Coutances ont été numérisées puis mises en ligne pour la consultation.

Des dépouillements effectués par l'abbé Georges Couppey, archiviste diocésain, relus par Mme Christiane Daireaux et mis en forme par Mme Héliène-Blanche Chastin sont disponibles en salle de lecture des archives départementales de la Manche à Saint-Lô :

- Relevé alphabétique par paroisse, 1597-1792.
- Relevé chronologique pour les époux, 1597-1792.
- Relevé alphabétique pour les époux, 1722-1792.
- Relevé alphabétique pour les épouses, 1722-1774.